

PROVISOIRE

E/1997/SR.34

23 juillet 1997

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 34ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève
le vendredi 18 juillet 1997, à 15 heures

Président: M. CHOWDHURY (Bangladesh)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

RAPPORTS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (suite)

- a) QUESTIONS ÉCONOMIQUES (suite)
- b) QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENTS (suite)

COOPERATION REGIONALE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-63336 (EXT)

En l'absence de M. Galuska (République tchèque), M. Chowdhury (Bangladesh) Vice-Président, assume la présidence

La séance est ouverte à 15 h 20

RAPPORTS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 7 de l'ordre du jour) suite (E/1997/L.23 et Add.1)

- a) QUESTIONS ÉCONOMIQUES suite
- b) QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT suite (E/1997/16, 24, 25, 31, 35, 52 et 86)

Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les diverses décisions et recommandations réunies dans un répertoire des projets de proposition émanant des organes subsidiaires qui lui est soumis sous la cote E/1997/L.23.

Le Conseil adopte le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission" (Section A.1).

Le Conseil adopte le projet de résolution intitulé "Migrations internationales et développement" (Section A.2).

Le Conseil adopte le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trentième session et ordre du jour provisoire de la trente-et-unième session de la Commission" (Section A.2).

Le Conseil adopte le projet de résolution intitulé "Science et technique au service du développement" (Section A.5).

Le Conseil adopte les projets de décision intitulés "Election des membres du Bureau autres que le Président" et "Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quatrième session de la Commission" (Section A.5).

Le Conseil adopte le projet de résolution intitulé "Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses" (Section C).

Le Conseil adopte les recommandations issues de la quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1997/52, par.17)

Le PRESIDENT considère que le Conseil approuve l'idée de tenir en mai 1998 la quatorzième réunion du groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport (E/1997/86, par.75).

Il en est ainsi décidé

Le Conseil fait siennes les recommandations concernant la liste des pays les moins avancés figurant dans le rapport du Comité de la planification du développement sur sa trente-et-unième session (E/1997/35, par.240) et les soumet à l'Assemblée générale aux fins des décisions à prendre

COOPERATION REGIONALE (point 10 de l'ordre du jour suite) (E/1997/5, 40 et Add.1 et 41-45)

Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de proposition figurant dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/1997/40/Add.1).

Commission économique pour l'Europe

Le Conseil adopte les projets de décision I à III intitulés "Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action", "Recommandation 25 de la Commission économique pour l'Europe: "Utilisation de la norme EDIFACT/ONU" et "Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources: combustibles et produits minéraux" (Chapitre I, Section A) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Le Conseil adopte le projet de résolution intitulé "Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique" (Chapitre I, Section B)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Mme VALLE CAMINO (Cuba) demande que le Conseil diffère l'examen de la résolution intitulée "La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies" (chapitre I, section C).

Il en est ainsi décidé

Commission économique pour l'Afrique

Le Conseil adopte les projets de résolution I et II intitulés respectivement "Réforme du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique" et "Programme de travail et ordre de priorité de la

Commission économique pour l'Afrique pour la période biennale 1998-1999"
(chapitre I, section D.)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil adopte les projets de résolution I à IX intitulés respectivement I: "Programme de travail et priorités de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour la période biennale 1996-1997"; II: "Plan à moyen terme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour la période 1998-2001"; III: "Programme de travail et priorités de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour la période biennale 1998-1999"; IV: "Modification de la fréquence des sessions du Comité des ressources en eau de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale"; V: "Création d'un comité des transports au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale"; VI: "Création d'un comité technique sur la libéralisation du commerce international et la globalisation économique dans les pays de la région de la CESAO"; VII: "Progrès réalisés pour faciliter la réinstallation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans son siège permanent de Beyrouth"; VIII: "Changements et modifications d'organisation et de programme adoptés depuis 1994 par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale" et IX: "Célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 1999 et rôle de la Commission au XXIe siècle".

Le PRESIDENT propose au Conseil de prendre acte des rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, à savoir la note du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et ses incidences sur la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/1997/5), le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/1997/40 et Add.1), le résumé de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1996 (E/1997/41), le résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe, 1996 (E/1997/42), le résumé de l'étude sur la situation économique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1996 (E/1997/43), le résumé de l'étude de la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique (1997) (E/1997/44), et l'aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO, 1996-1997 (E/1997/45).

Il en est ainsi décidé

M. HYNES (Canada) dit que la délégation canadienne n'a pas voulu soulever d'objection au cours de l'adoption des diverses propositions parce qu'elle ne souhaitait pas faire obstacle aux louables efforts de réforme des commissions régionales, mais l'absence de tout débat général et le caractère expéditif de la procédure suivie pour entériner ces projets permet de douter du sérieux de la surveillance que le Conseil est appelé à exercer sur les travaux de ces commissions. Le gouvernement canadien espère toutefois que le Conseil continuera d'exercer sur la mise en oeuvre des propositions de réforme des commissions régionales le contrôle qui s'impose, conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT dit que le représentant du Canada soulève une question importante. Le Conseil a effectivement fait porter essentiellement son débat sur le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/1997/40), en laissant de côté l'additif à ce rapport qui contient des questions portées devant le Conseil aux fins de décision. A l'avenir, le Conseil devra veiller à ce que les recommandations et les décisions des commissions régionales soient dûment examinées. C'est à chaque délégation qu'il revient au premier chef d'exercer cette responsabilité.

La séance est levée à 16 heures